

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 31 (1951)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Les gares douanières communes franco-suissees pour le trafic des voyageurs et des bagages  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888569>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES GARES DOUANIÈRES COMMUNES FRANCO-SUISSES

## pour le trafic des voyageurs et des bagages

*Les renseignements qui suivent nous ont été obligeamment communiqués par M. Louis Delacarte, chef d'exploitation de la région du sud-est de la S. N. C. F.*

**A** la fin du siècle dernier, il arrivait souvent, par suite de l'implantation des gares frontières sur leur territoire national, que les voyageurs aient à subir deux contrôles successifs dans deux gares consécutives éloignées de quelques kilomètres seulement. Une telle situation compliquait à l'extrême les déplacements internationaux.

A la frontière franco-suisse le cas se présentait à :

- Saint-Louis-Bâle.
- Delle-Porrentruy.
- Pontarlier-Vallorbe ou Les Verrières.
- Bellegarde-Genève-Cornavin.

Aussi, dans un but de commodités pour les voyageurs, les administrations des chemins de fer se sont-elles, dès leur origine, efforcées d'obtenir la centralisation en un même point de la visite douanière des voyageurs et de leurs bagages, en créant des gares internationales.

Mais alors que de telles gares existaient à la frontière franco-italienne, à Modane et à Vintimille, régies par la Convention du 20 janvier 1879, aucune gare de cette nature ne fonctionnait à la frontière franco-suisse.

Cette situation fâcheuse fut redressée progressivement au fur et à mesure que purent être menées à bien les négociations diplomatiques entre les gouvernements.

La première gare internationale établie entre la France et la Suisse fut la gare de Vallorbe.

**Vallorbe** : Au début de ce siècle les opérations de douane s'effectuaient, sur les territoires respectifs des deux nations, d'une part à la gare de Pontarlier, pour la douane française, d'autre part à Vallorbe et aux Verrières pour la douane suisse. Mais en 1914-1915, avec l'ouverture du raccourci

Frasne-Vallorbe qui entraîna un afflux de voyageurs, il fallut prendre des mesures particulières pour favoriser le développement de ce trafic et y faire face. C'est ainsi qu'une Convention diplomatique franco-suisse fut signée le 1<sup>er</sup> juillet 1914 qui fit de la gare de Vallorbe une gare internationale.

**Bâle** : Ce fut ensuite au tour de Bâle d'être érigée le 1<sup>er</sup> avril 1920 en gare internationale. Le trafic des voyageurs à la gare de Bâle l'emporta de beaucoup sur celui des autres gares frontières franco-suisse. Pendant le premier trimestre de 1950, par exemple, il est passé à cette gare près de 6.000 voyageurs par jour.

**Pontarlier** : Jusqu'en 1915 la gare de Pontarlier était la bifurcation obligée pour les deux directions de Verrières vers Berne et de Vallorbe vers Lausanne. Mais avec la mise en service de la ligne Frasne-Vallorbe, la gare de Pontarlier perdit quelque peu de son importance. Depuis cette époque de nombreuses demandes furent formulées pour que toutes les opérations ferroviaires et douanières fussent centralisées à Pontarlier, qui devait devenir gare internationale en 1925. Cette situation s'est prolongée jusqu'en 1940, puis fut rétablie, après la guerre au début de 1947.

**Delle - Porrentruy** : Depuis la création, en 1877, de la ligne de Belfort à la frontière suisse vers Porrentruy, jusqu'en 1940, les opérations ont eu lieu sur les territoires respectifs de chaque administration. Après la guerre, devant les destructions subies par la gare de Delle, il fut envisagé de transférer provisoirement à la gare de Porrentruy, les opérations des deux douanes, la gare internationale devant être implantée en



Genève Cornavin : installations de la douane et de la police suisses à la sortie de France.  
(Photo Wassermann, Genève).

territoire français, à Delle, après la construction des installations nécessaires, ce qui fut le cas dès le 19 mai 1948.

**Genève-Cornavin :** En discussion depuis 1912, date du rachat de la ligne La Plaine-Genève par les chemins de fer suisses, la création d'une gare internationale à Genève-Cornavin ne fut réalisée qu'en 1946. Jusqu'à cette date, les voyageurs entrant en France ou en sortant via Bellegarde avaient à subir deux contrôles successifs de douane, à Genève et à Bellegarde, les deux gares étant distantes de 40 kilomètres seulement.

**C**OMME on peut aisément s'en rendre compte, la création de gares douanières communes franco-suissees pour le trafic des voyageurs et des bagages, réalisées maintenant sur toutes les liaisons ferroviaires entre les deux pays, constitue un progrès considérable dans les relations internationales. Ces gares jouent un rôle important dans le développement du tourisme.

Il transite au total environ 1.630.000 voyageurs par an dans les deux sens, dans les gares que

nous venons de passer rapidement en revue. Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Bâle . . . . .	550.000	voyageurs
Genève-Cornavin . . . . .	400.000	—
Delle-Porrentruy . . . . .	350.000	—
Vallorbe . . . . .	250.000	—
Pontarlier . . . . .	80.000	—

Il est possible que cette répartition se modifie quelque peu à la suite de l'électrification du tronçon Paris-Dijon, puis plus tard de la ligne Dijon-Lyon. Les améliorations d'horaire qui pourront être réalisées sur ce parcours, quand la S. N. C. F. disposera en nombre suffisant de locomotives électriques modernes 2D2, risquent fort de profiter au trafic des gares de Genève et de Vallorbe.

Nous reviendrons d'ailleurs dans le numéro de février de notre Revue sur les problèmes que pose le programme d'électrification de la S. N. C. F. Nous attirons toutefois d'ores et déjà l'attention de nos lecteurs sur les améliorations qu'amènera, dans les relations ferroviaires franco-suissees, le prochain horaire qui doit entrer en vigueur le 20 mai et dont nous donnons un premier aperçu ci-après.